

Numéro de dossier : 1080963069	
Unité responsable	administrative Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Objet	Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, afin de remplacer le secteur de densité « 21-03 » par le secteur de densité « 21-T3 », sur l'emplacement bordé au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue D'Iberville et à l'est par la rue Molson.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

La présente modification du plan d'urbanisme consiste à créer un nouveau secteur de densité de construction à transformer sur la partie du territoire délimitée au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, à l'est par la rue Molson, au sud par le boulevard Saint-Joseph Est et à l'ouest par la rue D'Iberville.

La direction du développement économique et urbain (DDÉU) estime que les nouveaux paramètres de densité de construction qui y seront applicables, entre autres de hausser le nombre étages maximal autorisé de six à dix étages, se justifie vu l'emplacement du secteur qui est isolé par rapport au tissu résidentiel existant de deux ou trois étages, et étant séparé par un grand parc, soit le parc Le Pélican. De plus, cette hausse du nombre d'étages maximal autorisé permettra de densifier le secteur visé, et ce, dans l'optique de réaliser un plan d'aménagement d'ensemble intégré de grande qualité.

Par conséquent, la DDÉU y est favorable, d'autant plus que le projet envisagé répond à plusieurs objectifs du plan d'urbanisme, le tout tel qu'indiqué dans le dossier dûment préparé par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Est également ci-joint l'avis favorable avec commentaires du comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme : ceux-ci visant à raffiner certains aspects du projet :



séance du 24 octobre 2008 sect. densité Norampac.pdf

Numéro de certificat (ou note)

<p>Responsable de l'intervention Claire MORISSETTE Conseillère en aménagement Tél. : 514 872-7488 Date: 2008-11-25</p>	<p>Endossé par: Luc GAGNON Chef de division Développement urbain Tél. :514 872-4095 Date d'endossement: 2008-11-25</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------